Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 26004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu les travaux de remplacement de poteaux, situés en bordure de la Route de Prémanon, par la société SPIE CityNetworks, représentée par Monsieur Cyril REALI – 17 chemin de Rougemont – 39100 FOUCHERONS, devant être effectu**és** à partir du 12 janvier 2026, pour une durée de 05 jours,
Vu les conditions météorologiques et la demande de la société SPIE CityNetworks pour reprogrammer les travaux au 29 janvier 2026,
Considérant qu'il convient d'autoriser les travaux à compter du 29 janvier 2026,

ARRETE DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
La circulation sera alternée, **à partir du lundi 29 janvier 2026 jusqu'au 1er mars 2026,** sur la route de Prémanon, pour permettre les travaux de remplacement de poteaux par la société SPIE CityNetworks.



.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67250

.../...

Article 2 :
La circulation des véhicules sera alternée par panneaux, sur la route de Prémanon. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Article 3 :
Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans la voie ou les parties de la route de Prémanon, en dehors des véhicules accrédités aux travaux.

Article 4 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SPIE CityNetworks.

Article 5 :
Monsieur le Maire des Rousses, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et Monsieur le Directeur des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société SPIE CityNetworks.

Fait aux Rousses, le 14 janvier 2026
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 (JURA)

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67250